

SOUTENIR LA MOBILITÉ des personnes en précarité



RÉPERTOIRE DES MOYENS ORDINAIRES ET ALTERNATIFS



Septembre 2022

Table des matières

CLI n°1

Transport en commun	10
Navette de la gare (Cars du Rhône)	10
Transport en commun	10
Abonnement mensuel solidaire Cars du Rhône - Sytral	10
Transport en commun	11
SNCF – TER Auvergne-Rhône-Alpes.....	11
Transport à la demande.....	11
VHB Entraide habitants (Vivre en Haut Beaujolais)	11
Transport à la demande.....	12
CCSB (Communauté de communes Saône Beaujolais).....	12
Transport solidaire	12
Croix Rouge Mobilité / Croix-Rouge sur roues	12
Auto-école Sociale	13
« Innovation et développement »	13
Garage solidaire	13
« Garage Renault - Bénéduillière »	13
Garage solidaire	14
« Mabagnol, mon garage »	14
Garage solidaire	14
« Alterméca ».....	14
Accompagnement à la mobilité.....	15
Mobil'aid.....	15
Garage solidaire	15
Programme MANA ARA Norauto.....	15
Aide à l’achat d’une voiture	16
Les Autos du Cœur	16
Aide à l’achat d’une voiture	17
Aide financière.....	17
« Département du Rhône - FAI ».....	17
Aide financière.....	18
« Secours Populaire »	18
Aide financière.....	18
« Pôle Emploi – Aide au déplacement ».....	18
Aide financière.....	19

« Pôle Emploi – Aide à l’obtention »	19
Aide financière.....	19
« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire du Pass’région ».....	19
Aide financière.....	20
« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire »	20
Aide financière.....	21
Aide financière.....	21
CPF – Compte formation– Aide au permis de conduire.....	21
Covoiturage.....	22
« Mov’Ici avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes »	22
Aide à l’achat d’un vélo à assistance électrique	22
CLI n°2	
Transport en commun	24
Abonnement mensuel solidaire Cars du Rhône - Sytral.....	24
Transport à la demande.....	24
« VHB Entraide habitants » (Vivre en Haut Beaujolais).....	24
Transport à la demande.....	25
CCSB (Communauté de communes Saône Beaujolais).....	25
Transport solidaire	25
Croix Rouge Mobilité / Croix-Rouge sur roues	25
Transport en commun	26
SNCF – TER Auvergne-Rhône-Alpes.....	26
Auto-école Sociale	26
"Innovation et développement"	26
Aide à l’achat d’une voiture	27
Garage solidaire	28
« Garage Renault - Bénéthullière »	28
Accompagnement à la mobilité.....	28
Mobil'aid.....	28
Garage solidaire	28
Programme MANA ARA Norauto.....	28
Aide à l’achat d’une voiture	29
Les Autos du Cœur	29
Aide financière.....	29
« Département du Rhône - FAI ».....	29
Aide financière.....	30

« Pôle Emploi – Aide au déplacement ».....	30
Aide financière.....	31
« Pôle Emploi – Aide à l’obtention du permis ».....	31
Aide financière.....	31
« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire du Pass’région ».....	31
Aide financière.....	33
« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire »	33
Covoiturage.....	33
« Mov’Ici avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes »	33
https://movici.auvergnerhonealpes.fr	33
Transport à la demande.....	34
« Réseau CORUS » - Mairie de Dième	34
Covoiturage.....	35
Covoiturage « Je vis en Haute vallée d’Azergue ou pas loin ».....	35
Covoiturage (autostop)	35
Covoit’Go	35
Location vélo électrique.....	35
« Office de tourisme du Beaujolais Vert ».....	35
Location vélo électrique.....	36
PIMMS Amplepuis	36
Location vélo électrique.....	36
ByCOR en gare - TARARE	36
Location vélo électrique.....	36
ByCOR en gare - AMPLEPUIS	36
Aide financière.....	37
Aide ponctuelle du CCAS.....	37
Transport à la demande.....	37
RésaLib (Libellule Sytral)	37
Transport en commun	38
« Citylib (bus) et Carlib (cars) » (Libellule Sytral)	38
Location d’un véhicule électrique en autopartage	38
« Zoé en gare de Tarare ».....	38
Autopartage	39
« Autopartage entre particuliers » (COR et SMTC)	39
Garage solidaire	39
« Mabagnol, mon garage »	39

Garage solidaire	40
« Alterméca »	40
Aide financière.....	40
Aide financière.....	41
Covoiturage.....	41
« Mov'Ici avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes »	41
Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.....	42
Transport en commun	43
CLI n°3	
Abonnement mensuel solidaire Cars du Rhône - Sytral	43
Transport à la demande.....	43
« Service AMI (Aide à la Mobilité Individuelle) » - CCPA.....	43
Transport en commun	44
« Navette communale La Baladeuse » - COURZIEU	44
Transport en commun	45
« Navette communale » - LENTILLY	45
Transport en commun	45
« Navette communale » - L'ARBRESLE.....	45
Transport en commun	46
SNCF – TER Auvergne-Rhône-Alpes.....	46
Auto-stop	46
« Autostop organisé » - COURZIEU	46
Auto-stop	47
« Autostop organisé » - SAINT-PIERRE-LA-PALUD.....	47
Location de scooter.....	47
« Réseau Entraide Solidarité ».....	47
Covoiturage.....	48
Covoiturage – CCPA	48
Accompagnement à la mobilité.....	48
Mobil'aid.....	48
Garage solidaire	48
Programme MANA ARA Norauto.....	48
Aide à l'achat d'une voiture	49
Les Autos du Cœur	49
Aide fina	50
« Département du Rhône - FAI ».....	50

Aide financière.....	50
« Pôle Emploi – Aide au déplacement ».....	50
Aide financière.....	51
« Pôle Emploi – Aide à l’obtention du permis de conduire »	51
Aide financière.....	51
« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire du Pass’région ».....	51
Covoiturage.....	52
« Mov’Ici avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ».....	52
https://movici.auvergnerhonealpes.fr	52
Aide financière.....	53
« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire »	53
Navette structure IAE	54
« Jardin d’Avenir » Navette proposée par les Jardins d’avenir (Saint-Martin en Haut).....	54
Aide à l’achat d’un vélo à assistance électrique	54
Aide financière.....	55
CPF – Compte formation– Aide au permis de conduire	55
Aide financière.....	56
Aide à l’achat d’une voiture	56
CLI n°4	
Transport en commun	57
Abonnement mensuel solidaire Cars du Rhône - Sytral	57
Accompagnement à la mobilité.....	57
Mobil’aid.....	57
Garage solidaire	57
Programme MANA ARA Norauto.....	57
Aide à l’achat d’une voiture	58
Les Autos du Cœur	58
Transport en commun	58
SNCF – TER Auvergne-Rhône-Alpes.....	58
Aide financière.....	59
« Département du Rhône - FAI ».....	59
Aide financière.....	59
« Pôle Emploi – Aide au déplacement ».....	59
Aide financière.....	60
« Pôle Emploi – Aide à l’obtention du permis de conduire »	60
Aide financière.....	61

« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire du Pass’région ».....	61
Aide financière.....	61
« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire »	61
Covoiturage.....	62
« Mov’Ici avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes »	62
Achat vélo électrique.....	63
« Aides à l’achat de vélo à assistance électrique » - CCVL	63
Covoiturage.....	63
CCML.....	63
Covoiturage solidaire.....	64
Covoiturage solidaire – CCML.....	64
Aide financière.....	64
COPAMO	64
Navette structure IAE	65
« Les jardins de Lucie ».....	65
Transport à la demande.....	65
« Transport accompagné AMAD ».....	65
Aide à l’achat d’un vélo à assistance électrique.....	66
Aide financière.....	67
Aide à l’achat d’une voiture	67
Aide financière.....	68

Notice de lecture

Indice d'adéquation avec les besoins des personnes en précarité et facilité du recours (curseur) de 1 à 5 :



1 CLI

1 SOUTENIR LA MOBILITÉ des personnes en précarité

2 Rubrique

2 Transport-en-commun

3 Organisme ou collectivité porteuse

3 Navette-de-la-gare (Cars-du-Rhône)

105-rue-de-la-République

CS-30010

69220-BELLEVILLE

Tél-04-74-66-35-98

→ Offre: →0,5-€-le-trajet

→ Abonnement-mensuel: →12€

→ Public-bénéficiaire: → Ouvert-à-tous

→ Territoire-concerné: → Belleville

→ Commune: → Belleville

Contact: <http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr/fr/information/4906/navette-gare>

Transport en commun



Navette de la gare (Cars du Rhône)

105 rue de la République
 CS 30010
 69220 BELLEVILLE
 Tél 04 74 66 35 98

Offre : 0,5 € le trajet
 Abonnement mensuel : 12€
 Public bénéficiaire : Ouvert à tous
 Territoire concerné : Belleville
 Commune : Belleville

Contact : <http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr/fr/information/4906/navette-gare>

Transport en commun



Abonnement mensuel solidaire Cars du Rhône - Sytral

Siège Cars du Rhône - 21 bd Vivier Merle-69003 Lyon
 T. 0 800 104 036 (service et appel gratuits)

Offre : Abonnement mensuel solidaire 7,70 € (ce titre est chargé sur la carte Oûra)- Il existe des Tickets qui peuvent combiner Cars du Rhône TCL Libellule

Public bénéficiaire : Allocataires du RSA (et leurs ayants-droits), titulaires de l'ARE, de l'ASS, du PEC ou du CIE, demandeurs d'emploi, jeunes éligibles au FAJ, indemnisés en dessous du SMIC
 Libre circulation sur le réseau des Cars du Rhône pendant un mois calendrier fixe

Correspondances autorisées.

Tarif : 7,70 €

Conditions d'accès : Attestation droits RSA (ou autre, ex CEJ pour les jeunes) et justificatif de domicile

Territoire concerné : Rhône

Commune : Rhône

Contact : Sur la [Boutique en ligne](https://www.carsdurhone.fr/boutique-et-tarifs/titres-de-transport/abonnement-mensuel-solidaire) : <https://www.carsdurhone.fr/boutique-et-tarifs/titres-de-transport/abonnement-mensuel-solidaire>

Auprès des [Points de vente](#) (à l'exception de l'agence TCL Gorge de Loup)

Transport en commun



SNCF – TER Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/tarifs-cartes/cartes-reduction/illico-solidaire>

N° Cristal : 09 69 32 69 42

illicosolidaire@cba.fr

Offre : 75 % de réduction sur les billets TER / Cars Région Express tarif normal en Auvergne-Rhône-Alpes

Abonnement mensuel : Carte gratuite / Valable 1 an (renouvelable)

Public bénéficiaire : Personnes en recherche d'emploi, en insertion professionnelle ou en contrat aidé

Territoire concerné : Ensemble des communes du Département du Rhône

Transport à la demande



VHB Entraide habitants (Vivre en Haut Beaujolais)

Centre social VHB
327 Montée des Esses - Monsols
69860 Deux-Grosnes
claire@bipop.com
Tél 04 74 68 56 60

Offre : Accompagnements des habitants du territoire par des bénévoles : demande postée par les bénéficiaires sur une plateforme locale d'entraide ou via l'entité locale.

Public bénéficiaire : Ouvert à tous ; être habitant du territoire VHB.

Territoire concerné : Territoire VHB

Commentaires : Ponctuel en dépannage (pas toujours de réponse positive à une demande).

Contact : www.vhb-entraide-habitants.fr

Transport à la demande



CCSB (Communauté de communes Saône Beaujolais)

CCSB- 105 rue de la République - CS 30010

69200 Francheville

04 74 66 35 98

<http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr/fr/information/8646/transport-demande>

Offre :

Mis en place pour répondre à la demande de « personnes en réelles difficultés de déplacement : éloignement des arrêts de transport en commun, absence de véhicule personnel ou incapacité à le conduire... » Maximum de 10 trajets par mois. 3€ le trajet (soit 6 A/R), réduit à 2€ si correspondance avec autre moyen de transport en commun.

Public bénéficiaire :

Personnes résidant dans l'une des 19 communes du périmètre nord de la communauté de communes Saône Beaujolais. Sous conditions sociales : notamment allocataire RSA, demandeur d'emploi, situation insertion professionnelle, ...

Pièces à fournir :

Pièce d'identité, photo, justificatif de domicile, justificatif de sa situation particulière.

Territoire concerné :

Mutualisé entre deux départements (Rhône et Saône-et-Loire). 19 communes situées au nord du territoire de la CCSC : Azolette, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Cenves, Cercié, Charentay, Chiroubles, Chénas, Corcelles-en-Beaujolais, Deux-Grosnes, Dracé, Emeringes, Fleurie, Juliéas, Jullié, Lancié, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Odenas, Propières, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Clément-de-Vers, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Lager, Saint-Étienne-la-Varenne, Taponas, Vauxrenard, Vernay, Villié-Morgon.

Transport solidaire



Croix Rouge Mobilité / Croix-Rouge sur roues

<https://www.croix-rouge.fr/La-Croix-Rouge/Innovation-Sociale/Croix-Rouge-Mobilites>

Offre :

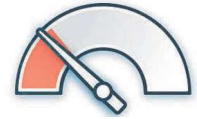
Solutions de mobilité partagées s'appuyant sur le maillage territorial de la Croix-Rouge : prêt automobile solidaire, covoiturage solidaire, transport solidaire (assuré par des bénévoles, en dernier recours, sur prescription d'un travailleur social).

Public bénéficiaire : Ouvert à tous.

Territoire concerné : CLI 1 et 2

Commune : Villefranche-sur-Saône (et alentours)

Auto-école Sociale



« Innovation et développement »

Association Innovation et développement
Maison de l'Emploi et de l'Insertion
3 Allée du Merle Rouge
69199 Saint-Fons

Offre : Pédagogie adaptée aux personnes rencontrant des difficultés cognitives (difficultés d'apprentissage et/ou de gestion du stress), sur prescription d'un travailleur social.

Public bénéficiaire :

Personnes en recherche d'emploi. Sur prescription d'un travailleur social, reste à charge de 300 euros pour passer son permis.

Commentaires :

Très bonne p"tion pour les jeunes et les moins jeunes, excellent taux de réussite au permis. Forte motivation nécessaire car le nombre d'heures de cours de conduite est souvent important

Territoire concerné :

CLI 1 et 2. Tarare, Villefranche et alentours.

Garage solidaire



« Garage Renault - Bénétullière »

545 route de la cochère
69460 Le Perréon



Offre :

Garage Renault proposant des offres solidaires pour la réparation des voitures. Réduction sur les pièces et la main d'œuvre (remise de l'ordre de 40% selon les opérations), pour des voitures ayant moins de 200 000 kilomètres, ou moins de 15 ans.

Public bénéficiaire :

Personnes en difficulté financière à rester ou à devenir mobiles, afin de faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi. Sur prescription d'un travailleur social d'un organisme partenaire du groupe Renault.

Commune :

Le Perréon (à côté de Lamure-sur-Azergues)

Territoire concerné : CLI 1 et 2

Garage solidaire



« Mabagnol, mon garage »

1050 Avenue de Lossburg
69480 Anse
04 37 55 73 16

Offre :

Self-garage : permet à des personnes de bénéficier d'un espace et d'outils pour entretenir et/ou réparer leur voiture,

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous. Nécessité de compétences en mécanique, limitant son accessibilité.

Commune :

Anse.

Territoire concerné : CLI 1 et 2

Garage solidaire



« Alterméca »

29 rue des deux ruisseaux
69400 Gleizé
09 84 24 11 55
atelier@altermeca69.fr

Offre :

Self-garage : permet à des personnes de bénéficier d'un espace et d'outils pour entretenir et/ou réparer leur voiture,

Public bénéficiaire :

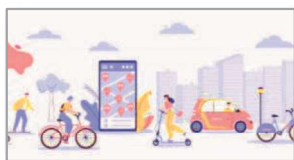
Ouvert à tous. Nécessité de compétences en mécanique, limitant son accessibilité.

Commune :

Gleizé

Territoire concerné : CLI 1 et 2

Accompagnement à la mobilité



Mobil'aid

Hélène LEBACQUER

T. 06 66 91 75 72

plateforme.mobilaid.prescription@gmail.com



Offre : Ateliers autour de la mobilité

Public bénéficiaire : Allocataires RSA et jeunes en mission locale

Commentaires : Fiche prescription à adresser à plateforme.mobilaid.prescription@gmail.com

Territoire concerné : Genas, Mornant, L'Arbresle, Tarare, Villefranche-sur-Saône

Garage solidaire



Programme MANA ARA Norauto

<https://manaara.org/deroulement-du-programme-solidaire-mana-ara/>



Offre :

Prise en charge d'une partie des coûts de réparation/entretien du véhicule. 5 garages dans la métropole de Lyon.

Public bénéficiaire :

Quotient familial inférieur à 750 €

Pièces à fournir :

Attestation de quotient familial inférieur à 750€, carte grise. Dossier à constituer sur le site internet.

Territoire concerné : CLI 1/2/3.

Aide à l'achat d'une voiture



Les Autos du Cœur

<https://lesautosducoeur.fr/>

T. 02 47 23 93 96

Offre :

Céder des véhicules à des personnes en précarité, sur dossier de demande constitué par des services sociaux. Véhicules donnés par des particuliers ou des entreprises (avec déduction fiscale) et remis en état par l'association.

Public bénéficiaire :

Personnes à faibles revenus, critères non précisés.

Territoire concerné : Association basée à Poitiers, mais correspondants présents dans toute la France. CLI 1/2/3/4.

Commentaires : Sur la constitution du dossier à l'aide des services sociaux :

« Ce devis vous servira à construire un dossier d'aides financières auprès de différents organismes sachant que nous demandons une contribution entre 2500 et 5000 € en fonction des modèles de véhicules (cette contribution est indispensable afin de continuer la chaîne de solidarité et de couvrir les frais inhérents aux véhicules à savoir les frais de convoyage, le contrôle Technique, les réparations, l'assurance, le stockage et les diverses charges). Une fois le financement trouvé, nous proposerons un modèle correspondant aux critères du bénéficiaire.

Après avoir réalisé le paiement, nous mettrons à disposition le véhicule (révisé, contrôle technique valide) au plus près géographiquement. Nous enverrons une copie de la carte grise afin que le ou la bénéficiaire puisse se faire assurer avant de prendre livraison (il ou elle devient propriétaire du véhicule, la carte grise et l'assurance restant à sa charge). »

Aide à l'achat d'une voiture



Programme Caremakers de Renault

https://rse.groupe.renault.com/demande-inscription-solidaire?step=personal_info

Offre : Véhicule neuf à moindre coût - entretien/réparation à moindre coût

Public bénéficiaire : Sous conditions de ressources - Soit demande en ligne, soit via un prescripteur (Pôle emploi, Restaus du Cœur, ADMR, Emmaüs France, ...)

Territoire concerné : France

Commentaires : Aide ne permettant pas achat complet et demandant cofinancement + financement du déplacement pour récupérer le véhicule autour de Poitiers

Aide financière



« Département du Rhône - FAI »

29-31 Cours de la Liberté

69 483 Lyon Cedex 3

https://www.rhone.fr/accueil/nous_contacter2

Offre :

Ensemble d'aides financières mises en œuvre dans le cadre de démarches d'insertion professionnelle ou de reprise d'activité (emploi ou formation) : forfait de 150 € pour une aide aux frais de déplacement, une aide aux frais de réparation du véhicule, une aide à la location de cyclomoteurs, vélos, scooters ou voitures, une aide à la formation au permis de conduire.

Public bénéficiaire :

Personnes allocataires du RSA avec des revenus d'activité inférieurs à 500 € par mois.

Aide qui ne peut intervenir que dans la mesure où aucun autre dispositif ne peut prendre en charge les frais envisagés. En cas de prise en charge partielle par un autre dispositif, le FAI peut être activé en complément sur les frais restant à la charge du bénéficiaire.

Pièces à fournir :

Pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de revenus, dossier d'instruction rempli.

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Secours Populaire »

85 rue du Lavoir
 Saint Jean d'Ardières
 69220 Belleville-en-Beaujolais
 T. 09 88 01 11 25

stjean.ardieres@spf69.org

<https://www.secourspopulaire.fr/69/st-jean-d-ardieres>



Offre : Aides ponctuelles pour un plein d'essence, par exemple.
 Commune : Belleville-en-Beaujolais

Aide financière



« Pôle Emploi – Aide au déplacement »

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/reprise-demploi---laide-au-depla.html>



Offre :

Aide au déplacement dans le cadre de la reprise d'emploi (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire de 3 mois consécutifs minimum à temps plein ou à temps partiel) pour un emploi situé à plus de 60 km aller-retour ou à 2 heures de trajet aller-retour du domicile

Prise en charge des frais de déplacement durant le premier mois de reprise d'emploi, au maximum à hauteur de 0,20 €/km multiplié par le nombre de kilomètres parcourus aller-retour

Prise en charge forfaitaire des repas, à hauteur de 6 € par jour (sauf en cas de prise en charge par l'employeur)

Prise en charge des frais d'hébergement, avec un plafond de 30 € par nuitée

Public bénéficiaire :

Personnes inscrites à Pôle Emploi ; être disponible pour occuper un emploi ou stagiaire de la formation professionnelle ou bénéficiaire d'un contrat aidé.

Personne n'étant pas indemnisée au titre d'une allocation chômage ou n'étant pas indemnisée au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) minimale.

Pièces à fournir :

Demande à formuler au plus tard 30 jours après la date d'embauche ; demande à déposer en ligne ou auprès de son conseiller Pôle Emploi ; copie du premier bulletin de salaire, facture nominative pour les frais d'hébergement

Territoire concerné :
Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Pôle Emploi – Aide à l'obtention »

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/aide-a-l'obtention-du-permis-de-c.html>



Offre :

- Aide à l'obtention du permis de conduire (permis B)
- Aide subsidiaire (la personne ne doit pas pouvoir bénéficier d'un autre dispositif d'aide au permis)
- Aide attribuée une seule fois d'un montant de 1 200 € maximum (directement versée à l'auto-école en 3 versements)

Public bénéficiaire :

- Personnes inscrites à Pôle Emploi depuis au moins 6 mois de façon continue et disponibles pour occuper un emploi
- Avoir au moins 18 ans
- Personnes non indemnisées au titre d'une allocation chômage ou non indemnisées au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) minimale

Pièces à fournir :

- Demande à formuler auprès de son conseiller Pôle Emploi (constat partagé sur le fait que l'absence de permis est un frein à l'emploi) ; formulaire à remplir avant l'inscription en auto-école ; devis détaillé et RIB de l'auto-école

Territoire concerné :
Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire du Pass'région »



<https://mes-aides.pole-emploi.fr/region-auvergne-rhone-alpes/passregion-aide-au-permis-de-conduire-auvergne-rhone-alpes>

permisdeconduire@auvergnerhonealpes.fr

Offre :

Aide au permis de conduire en échange d'heures de bénévolat
500 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 80h
1000 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 150h

Public bénéficiaire :

Jeunes effectuant une mission d'engagement volontaire dans une association agréée de la région ou jeunes sapeurs-pompiers volontaires de 16 à 25 ans titulaires du brevet de JSP
Jeunes résidant en Auvergne-Rhône-Alpes

Pièces à fournir :

Indiquées sur le compte personnel Pass'Région du jeune

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire »

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire>

permisdeconduire@auvergnerhonealpes.fr

Offre :

Aide au permis de conduire
Forfait de 200 €

Public bénéficiaire :

Jeunes âgés de 18 ans en cours de formation au permis de conduire au moment du dépôt de la demande
Jeunes résidant en Auvergne-Rhône-Alpes

Pièces à fournir :

Pièce d'identité ; justificatif de domicile ; facture certifiant l'inscription dans une auto-école de la région ; RIB
Demande à déposer en ligne

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



La Poste– Aide au permis de conduire (code de la route

<https://www.laposte.fr/tous-les-services/conseils-pratiques/passer-le-code-de-la-route>

Aide au permis de conduire :

Code de la route au tarif de 30 euros. L’inscription se fait sur le site web de La Poste en candidat libre ou via votre auto-école. Vous choisissez le lieu, la date et l’heure parmi les créneaux horaires disponibles. Vous obtenez aussi des informations précises sur les conditions de réalisation de l’examen.

Public bénéficiaire :

Pour tous.

Demande à déposer en ligne

Territoire concerné : France

Aide financière



CPF – Compte formation– Aide au permis de conduire

[https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-](https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-cpf-definition-et-regles/)

[cpf-definition-et-regles/](https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-cpf-definition-et-regles/)

Aide au permis de conduire :

Depuis le 15 mars 2017, la loi égalité et citoyenneté permet aux salariés et aux chômeurs de financer leur permis de conduire en utilisant le crédit de formation accumulé sur leur compte personnel de formation (CPF). Condition : le permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte.

Public bénéficiaire : Chômeurs et salariés.

Territoire concerné : France

Covoiturage



« Mov'Ici avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes »

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr>

Offre :

Plateforme de covoiturage de la Région

Service gratuit

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous

Pièces à fournir :

Inscription en ligne

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Commentaire :

Peu d'offres de trajets proposés

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique



GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique

Etat - Bonus écologique

<https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-cpf-definition-et-regles/>

Offre : Aide à l'achat d'un vélo électrique

Dans le cadre des mesures votées par le Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des Français, un [décret du 12 août 2022](#) renforce le bonus écologique pour l'achat d'un vélo. Celui-ci atteint désormais jusqu'à **400 euros** pour l'achat d'un vélo neuf (et jusqu'à 2 000 € dans certains cas : « vélo cargo »). Par ailleurs, il ne sera plus nécessaire d'avoir bénéficié d'une aide locale, au titre du même vélo, pour en bénéficier.

De plus, les personnes en situation de handicap, quel que soit leur niveau de revenu, sont désormais éligibles au bonus, qui était auparavant attribué uniquement sous condition de ressources.

Les caractéristiques du vélo acquis

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être **neuf**
- ne pas utiliser de **batterie au plomb**



- être un **cycle à pédalage assisté** au sens de [l'article R.311-1 du code de la route](#) (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)
- **ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.**

Public bénéficiaire :

- les personnes physiques majeures, domiciliées en France ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €
- les personnes en situation de handicap titulaires d'un justificatif de leur situation. Sont concernées les personnes en situation de handicap telle que définie à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et qui bénéficie d'une ou plusieurs des aides mentionnées à l'article L. 241-6 du même code ou est titulaire de la carte mobilité inclusion comportant la mention « invalidité » mentionnée à l'article L. 241-3 du même code ou de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du même code dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2017 ou est titulaire d'une carte d'invalidité militaire.

Territoire concerné : France

Transport en commun



Abonnement mensuel solidaire Cars du Rhône - Sytral

Siège Cars du Rhône - 21 bd Vivier Merle-69003 Lyon
T. 0 800 104 036 (service et appel gratuits)

Offre : Abonnement mensuel solidaire 7,70 € (ce titre est chargé sur la carte Oûra)- Il existe des Tickets qui peuvent combiner Cars du Rhône TCL Libellule

Public bénéficiaire : Allocataires du RSA (et leurs ayants-droits), titulaires de l'ARE, de l'ASS, du PEC ou du CIE, demandeurs d'emploi, jeunes éligibles au FAJ, indemnisés en dessous du SMIC

Libre circulation sur le réseau des Cars du Rhône pendant un mois calendrier fixe

Correspondances autorisées.

Tarif : 7,70 €

Conditions d'accès : Attestation droits RSA (ou autre, ex CEJ pour les jeunes) et justificatif de domicile

Territoire concerné : Rhône

Commune : Rhône

Contact : Sur la [Boutique en ligne](https://www.carsdurhone.fr/boutique-et-tarifs/titres-de-transport/abonnement-mensuel-solidaire) : <https://www.carsdurhone.fr/boutique-et-tarifs/titres-de-transport/abonnement-mensuel-solidaire>

Après des [Points de vente](#) (à l'exception de l'agence TCL Gorge de Loup)

Transport à la demande



« VHB Entraide habitants » (Vivre en Haut Beaujolais)

Centre social VHB
327 Montée des Esses - Monsols
69860 Deux-Grosnes
claire@bippop.com
T. 04 74 68 56 60
www.vhb-entraide-habitants.fr

Offre :

Accompagnements des habitants du territoire par des bénévoles : demande postée par les bénéficiaires sur une plateforme locale d'entraide ou via l'entité locale.

Public bénéficiaire : Ouvert à tous - être habitant du territoire VHB

Territoire concerné : Territoire VHB

Commentaires : Ponctuel en dépannage (pas toujours de réponse positive à une demande).

Transport à la demande



CCSB (Communauté de communes Saône Beaujolais)

CCSB- 105 rue de la République - CS 30010

69200 Francheville

04 74 66 35 98

<http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr/fr/information/8646/transport-demande>



Offre :

Mis en place pour répondre à la demande de « personnes en réelles difficultés de déplacement : éloignement des arrêts de transport en commun, absence de véhicule personnel ou incapacité à le conduire... » Maximum de 10 trajets par mois. 3€ le trajet (soit 6 A/R), réduit à 2€ si correspondance avec autre moyen de transport en commun.

Public bénéficiaire :

Personnes résidant dans l'une des 19 communes du périmètre nord de la communauté de communes Saône Beaujolais. Sous conditions sociales : notamment allocataire RSA, demandeur d'emploi, situation insertion professionnelle, ...

Pièces à fournir :

Pièce d'identité, photo, justificatif de domicile, justificatif de sa situation particulière.

Territoire concerné :

Mutualisé entre deux départements (Rhône et Saône-et-Loire). 19 communes situées au nord du territoire de la CCSC : Azolette, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Cenves, Cercié, Charentay, Chiroubles, Chénas, Corcelles-en-Beaujolais, Deux-Grosnes, Dracé, Emeringes, Fleurie, Juliéas, Jullié, Lancié, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Odenas, Propières, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Clément-de-Vers, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Lager, Saint-la-Varenne, Taponas, Vauxrenard, Vernay, Villié-Morgon.

Transport solidaire



Croix Rouge Mobilité / Croix-Rouge sur roues

<https://www.croix-rouge.fr/La-Croix-Rouge/Innovation-Sociale/Croix-Rouge-Mobilites>



Offre :

Solutions de mobilité partagées s'appuyant sur le maillage territorial de la Croix-Rouge : prêt automobile solidaire, covoiturage solidaire, transport solidaire (assuré par des bénévoles, en dernier recours, sur prescription d'un travailleur social).

Public bénéficiaire : Ouvert à tous.

Territoire concerné : CLI 1 et 2

Commune : Villefranche-sur-Saône (et alentours)

Transport en commun



SNCF – TER Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/tarifs-cartes/cartes-reduction/illico-solidaire>

N° Cristal : 09 69 32 69 42

illicosolidaire@cba.fr

Offre : 75 % de réduction sur les billets TER / Cars Région Express tarif normal en Auvergne-Rhône-Alpes

Abonnement mensuel : Carte gratuite / Valable 1 an (renouvelable)

Public bénéficiaire : Personnes en recherche d'emploi, en insertion professionnelle ou en contrat aidé

Territoire concerné : Ensemble des communes du Département du Rhône

Auto-école Sociale



"Innovation et développement"

Association Innovation et développement

Maison de l'Emploi et de l'Insertion

3 Allée du Merle Rouge

69199 Saint-Fons

Offre : Pédagogie adaptée aux personnes rencontrant des difficultés cognitives (difficultés d'apprentissage et/ou de gestion du stress), sur prescription d'un travailleur social.

Public bénéficiaire :

Personnes en recherche d'emploi. Sur prescription d'un travailleur social, reste à charge de 300 euros pour passer son permis.

Commentaires :

Très bonne prestation pour les jeunes et les moins jeunes, excellent taux de réussite au permis. Forte motivation nécessaire car le nombre d'heures de cours de conduite est souvent important

Territoire concerné :

CLI 1 et 2. Tarare, Villefranche et alentours.

Aide à l'achat d'une voiture



Programme Caremakers de Renault

https://rse.groupe.renault.com/demande-inscription-solidaire?step=personal_info

Offre : Véhicule neuf à moindre coût - entretien/réparation à moindre coût

Public bénéficiaire : Sous conditions de ressources - Soit demande en ligne, soit via un prescripteur (Pôle emploi, Restaus du Cœur, ADMR, Emmaüs France, ...)

Territoire concerné : France

Commentaires : Aide ne permettant pas achat complet et demandant cofinancement + financement du déplacement pour récupérer le véhicule autour de Poitiers

Garage solidaire



« Garage Renault - Bénévullière »

545 route de la cochère
69460 Le Perréon



Offre :

Garage Renault proposant des offres solidaires pour la réparation des voitures. Réduction sur les pièces et la main d'œuvre (remise de l'ordre de 40% selon les opérations), pour des voitures ayant moins de 200 000 kilomètres, ou moins de 15 ans.

Public bénéficiaire :

Personnes en difficulté financière à rester ou à devenir mobiles, afin de faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi. Sur prescription d'un travailleur social d'un organisme partenaire du groupe Renault.

Commune :

Le Perréon (à côté de Lamure-sur-Azergues)

Territoire concerné : CLI 1 et 2

Accompagnement à la mobilité



Mobil'aid

Hélène LEBACQUER
T. 06 66 91 75 72

plateforme.mobilaid.prescription@gmail.com



Offre : Ateliers autour de la mobilité

Public bénéficiaire : Allocataires RSA et jeunes en mission locale

Commentaires : Fiche prescription à adresser à lateforme.mobilaid.prescription@gmail.com

Territoire concerné : Genas, Mornant, L'Arbresle, Tarare, Villefranche-sur-Saône

Garage solidaire



Programme MANA ARA Norauto

<https://manaara.org/deroulement-du-programme-solidaire-mana-ara/>



Offre :

Prise en charge d'une partie des coûts de réparation/entretien du véhicule. 5 garages dans la métropole de Lyon.

Public bénéficiaire :

Quotient familial inférieur à 750 €

Pièces à fournir :

Attestation de quotient familial inférieur à 750€, carte grise. Dossier à constituer sur le site internet.

Territoire concerné : CLI 1/2/3/4

Aide à l'achat d'une voiture



Les Autos du Cœur
<https://lesautosducoeur.fr/>
 T. 02 47 23 93 96

Offre : Céder des véhicules à des personnes en précarité, sur dossier de demande constitué par des services sociaux. Véhicules donnés par des particuliers ou des entreprises (avec déduction fiscale) et remis en état par l'association.

Public bénéficiaire : Personnes à faibles revenus, critères non précisés.

Territoire concerné : Association basée à Poitiers, mais correspondants présents dans toute la France. CLI 1/2/3/4.

Commentaires : Sur la constitution du dossier à l'aide des services sociaux :

« Ce devis vous servira à construire un dossier d'aides financières auprès de différents organismes sachant que nous demandons une contribution entre 2500 et 5000 € en fonction des modèles de véhicules (cette contribution est indispensable afin de continuer la chaîne de solidarité et de couvrir les frais inhérents aux véhicules à savoir les frais de convoyage, le contrôle Technique, les réparations, l'assurance, le stockage et les diverses charges). Une fois le financement trouvé, nous proposerons un modèle correspondant aux critères du bénéficiaire.

Après avoir réalisé le paiement, nous mettrons à disposition le véhicule (révisé, contrôle technique valide) au plus près géographiquement. Nous enverrons une copie de la carte grise afin que le ou la bénéficiaire puisse se faire assurer avant de prendre livraison (il ou elle devient propriétaire du véhicule, la carte grise et l'assurance restant à sa charge). »

Aide financière



« Département du Rhône - FAI »
 29-31 Cours de la Liberté
 69 483 Lyon Cedex 3
https://www.rhone.fr/accueil/nous_contacter2

Offre :

Ensemble d'aides financières mises en œuvre dans le cadre de démarches d'insertion professionnelle ou de reprise d'activité (emploi ou formation) : forfait de 150 € pour une aide aux frais de déplacement, une aide aux frais de réparation du véhicule, une aide à la location de cyclomoteurs, vélos, scooters ou voitures, une aide à la formation au permis de conduire.

Public bénéficiaire :

Personnes allocataires du RSA avec des revenus d'activité inférieurs à 500 € par mois.

Aide qui ne peut intervenir que dans la mesure où aucun autre dispositif ne peut prendre en charge les frais envisagés. En cas de prise en charge partielle par un autre dispositif, le FAI peut être activé en complément sur les frais restant à la charge du bénéficiaire.

Pièces à fournir :

Pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de revenus, dossier d'instruction rempli.

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Pôle Emploi – Aide au déplacement »



<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/reprise-demploi---laide-au-depla.html>

Offre :

Aide au déplacement dans le cadre de la reprise d'emploi (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire de 3 mois consécutifs minimum à temps plein ou à temps partiel) pour un emploi situé à plus de 60 km aller-retour ou à 2 heures de trajet aller-retour du domicile

Prise en charge des frais de déplacement durant le premier mois de reprise d'emploi, au maximum à hauteur de 0,20 €/km multiplié par le nombre de kilomètres parcourus aller-retour

Prise en charge forfaitaire des repas, à hauteur de 6 € par jour (sauf en cas de prise en charge par l'employeur)

Prise en charge des frais d'hébergement, avec un plafond de 30 € par nuitée

Public bénéficiaire :

Personnes inscrites à Pôle Emploi ; être disponible pour occuper un emploi ou stagiaire de la formation professionnelle ou bénéficiaire d'un contrat aidé.

Personne n'étant pas indemnisée au titre d'une allocation chômage ou n'étant pas indemnisée au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) minimale.

Pièces à fournir :

Demande à formuler au plus tard 30 jours après la date d'embauche ; demande à déposer en ligne ou auprès de son conseiller Pôle Emploi ; copie du premier bulletin de salaire, facture nominative pour les frais d'hébergement

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Pôle Emploi – Aide à l’obtention du permis »

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/aide-a-l'obtention-du-permis-de-c.html>

Offre :

- Aide à l’obtention du permis de conduire (permis B)
- Aide subsidiaire (la personne ne doit pas pouvoir bénéficier d’un autre dispositif d’aide au permis)
- Aide attribuée une seule fois d’un montant de 1 200 € maximum (directement versée à l’auto-école en 3 versements)

Public bénéficiaire :

- Personnes inscrites à Pôle Emploi depuis au moins 6 mois de façon continue et disponibles pour occuper un emploi
- Avoir au moins 18 ans
- Personnes non indemnisées au titre d’une allocation chômage ou non indemnisées au titre d’une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l’ARE (Allocation de Retour à l’Emploi) minimale

Pièces à fournir :

- Demande à formuler auprès de son conseiller Pôle Emploi (constat partagé sur le fait que l’absence de permis est un frein à l’emploi) ; formulaire à remplir avant l’inscription en auto-école ; devis détaillé et RIB de l’auto-école

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire du Pass’région »

<https://mes-aides.pole-emploi.fr/region-auvergne-rhone-alpes/passregion-aide-au-permis-de-conduire-auvergne-rhone-alpes>

permisdeconduire@auvergnerhonealpes.fr

Offre :

- Aide au permis de conduire en échange d’heures de bénévolat

500 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 80h

1000 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 150h

Public bénéficiaire :

Jeunes effectuant une mission d'engagement volontaire dans une association agréée de la région ou jeunes sapeurs-pompiers volontaires de 16 à 25 ans titulaires du brevet de JSP

Jeunes résidant en Auvergne-Rhône-Alpes

Pièces à fournir :

Indiquées sur le compte personnel Pass'Région du jeune

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire »

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire>

permisdeconduire@auvergnerhonealpes.fr

Offre :

Aide au permis de conduire

Forfait de 200 €

Public bénéficiaire :

Jeunes âgés de 18 ans en cours de formation au permis de conduire au moment du dépôt de la demande

Jeunes résidant en Auvergne-Rhône-Alpes

Pièces à fournir :

Pièce d'identité ; justificatif de domicile ; facture certifiant l'inscription dans une auto-école de la région ; RIB

Demande à déposer en ligne

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Covoiturage



« Mov'ICI avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes »

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr>

Offre :

Plateforme de covoiturage de la Région

Service gratuit

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous

Pièces à fournir :

Inscription en ligne

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Commentaire :

Peu d'offres de trajets proposés

Transport à la demande

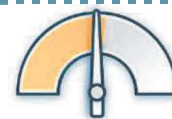


« Réseau CORUS » - Mairie de Dième

10 route de Pépy

69170 DIÈME

T. 04 74 05 12 90 - mairie@dieme.com"



Offre :

Bus à la demande. Lundi au samedi 7h-19h. Réservation la veille avant midi. 1€ le trajet.

Public bénéficiaire :

Résidents du territoire et allocataires RSA, personnes au chômage, ASS, AAH, ASI, Aspa.

Pièces à fournir :

Dossier d'inscription requis. Pièce d'identité, justificatif de domicile, justification de stiaution.

Territoire concerné : COR (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien). 31 communes : Affoux, Amplepuis, Ancy, Chambost-Allières, Chénelette, Claveisolles, Cours, Cublize, Dième, Grandris, Joux, Lamure-sur-Azergues, Meaux-la-Montagne, Vindry-sur-Turdine, Poule-les-Écharmeaux, Ranchal, Ronno, Les Sauvages, Saint-Appolinaire, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Forgeux, Saint-Jean-la-Bussière, Saint-Just-d'Avray, Saint-Marcel-l'Éclairé, Saint-Nizier-d'Azergues, Saint-Romain-de-Popey, Saint-Vincent-de-Reins, Tarare, Thizy-les-Bourgs, Valsonne.

Covoiturage



Covoiturage « Je vis en Haute vallée d'Azergue ou pas loin »



Offre : Groupe Facebook de services mutuels- 9 800 membres.

Territoire concerné : Haute Vallée d'Azergues

Covoiturage (autostop)



Covoit'Go



Offre :

Service de covoiturage, à partir d'aires où la personne désirant être covoiturée signale sa présence par un bouton en fonction de la destination souhaité, qui affiche sa demande sur un panneau lumineux. 6 aires de covoiturage dans 5 communes de la Haute Vallée d'Azergues : Saint-Nizier-d'Azergues (arrêt bourg), Claveisolles (arrêt mairie), Lamure-sur-Azergues (arrêt nord, arrêt stade), Grandris (arrêt étoile), Chambost-Allières (arrêt Lozet).

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous.

Territoire concerné : Haute Vallée d'Azergues.

Location vélo électrique



« Office de tourisme du Beaujolais Vert »

La Bobine - 24 impasse de la maison de santé Quartier Nord

69870 - Lamure-sur-Azergues

04 74 03 13 26

accueil@beaujolaisvert.com



Offre :

Location de vélos à assistance électrique (parc de 10 vélos). 7€ la demi-journée, 10 € la journée, 30 € le mois.

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous, à partir de 14 ans.

Pièces à fournir :

2 à 3 chèques de caution, et pièce d'identité.

Commune : Lamure-sur-Azergues

Location vélo électrique



PIMMS Amplepuis

Place de la gare
96550 Amplepuis
T. 04 74 63 25 94 - amplepuis@pimms.org



Offre :

Location de vélos à assistance électrique. 20€ pour 10h d'utilisation ; 10€ pour une journée ; 7€ pour une demi-journée ; 20€ au mois.

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous, à partir de 14 ans.

Commune : Amplepuis

Location vélo électrique



ByCOR en gare - TARARE

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
3 rue de la Venne
69170 Tarare



Service mobilité de la COR : 04 74 05 50 97

Service client ByCOR : service client@green-on.fr / 01 83 62 98 09

Offre :

Location de vélos à assistance électrique (parc de 20 vélos en libre-service, accessibles 24h/24), par abonnement. 1€ l'heure ; 6€ la journée. Durée maximale d'emprunt de 16h. Tarif « abo' régulier » : 10€ par mois (durée maximale d'emprunt de 72h). Location via une plateforme en ligne.

Public bénéficiaire : Ouvert à tous.

Commune : Tarare (+ un ByCOR à Amplepuis)

Location vélo électrique



ByCOR en gare - AMPLEPUS

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
3 rue de la Venne
69170 Tarare



Service mobilité de la COR : 04 74 05 50 97

Service client ByCOR : service client@green-on.fr / 01 83 62 98 09

Offre :

Location de vélos à assistance électrique (parc de 10 vélos en libre-service, accessibles 24h/24), par abonnement. 1€ l'heure ; 6€ la journée. Durée maximale d'emprunt de 16h. Tarif « abo' régulier » : 10€ par mois (durée maximale d'emprunt de 72h). Location via une plateforme en ligne.

Public bénéficiaire : Ouvert à tous.

Commune : Amplepuis (+ un ByCOR à Tarare)

Aide financière



Aide ponctuelle du CCAS

162 rue Paul Bert - BP 419
69653 Villefranche-sur-Saône
Lundi, mercredi et jeudi : 9h-12h et 13h15- 17h
Mardi : 13h15-17h / vendredi : 9h-12h et 13h15-16h45

Offre :

Aide ponctuelle exceptionnelle, quand tous les recours sont épuisés

Public bénéficiaire :

Personne résidant à Villefranche, sous conditions de ressources. Aide exceptionnelle, peut financer par exemple des cours de conduite supplémentaires quand l'examen du permis a été raté.

Transport à la demande



RésaLib (Libellule Sytral)

Agence commerciale Libellule
0 800 350 380 (appel gratuit depuis un numéro fixe)
113 place de la Gare
69400 Villefranche-sur-Saône

Offre :

Transport à la demande sur des lignes prédéfinies avec des arrêts. Ligne A : de 7h à 19h, peut être réservée à l'avance ou au dernier moment (30 minutes d'attente au maximum). Lignes B, E et F : fonctionnent avec des arrêts et des horaires théoriques. Réservations formulées avant la veille à 18h (les réservations du lundi doivent être émises avant samedi 13h). En fonction de la totalité des réservations enregistrées sur un trajet, les horaires de prises en charge sont recalculés précisément et envoyés aux clients ; ils peuvent être légèrement différents de la grille horaire théorique.

1,3€ le trajet, 4€ pour une journée, 10 voyages pour 9,5€. Réductions sur les carnets de 10 pour les moins de 26 ans (8€), les personnes relevant d'une prise en charge CSS ou de l'AME (4,75€). Abonnements mensuels (réductions pour les jeunes et personnes au CSS ou à l'AME, réduction pour un abonnement intermodal avec Cars du Rhône).

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous.

Territoire concerné : Villefranche-sur-Saône, Arnas, Grange Perret, Gleizé, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Le Perréon.

Transport en commun



« Citylib (bus) et Carlib (cars) » (Libellule Sytral)

Agence commerciale Libellule :
0 800 350 380 (appel gratuit depuis un numéro fixe)
113 place de la Gare
69400 Villefranche-sur-Saône

Offre :

9 lignes urbaines Citylib (lignes 1 à 9) – 8 lignes urbaines Carlib (lignes 10 à 17). 1,3 € le trajet, 4€ pour une journée, 10 voyages pour 9,5€. Réductions sur les carnets de 10 pour les moins de 26 ans (8€), les personnes relevant d'une prise en charge CSS ou de l'AME (4,75€). Abonnements mensuels (réductions pour les jeunes et personnes au CSS ou à l'AME, réduction pour un abonnement intermodal avec Cars du Rhône).

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous.

Territoire concerné : Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS). 18 communes : Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans Riottier, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas St Sorlin, Rivolet, St Cyr-le-Châtoux, St Etienne-des-Ouillères, St Julien, Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Ville-sur-Jarnioux, Villefranche-sur-Saône.

Location d'un véhicule électrique en autopartage



« Zoé en gare de Tarare »

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
3 rue de la Venne
69170 Tarare
Service mobilité de la COR : 04 74 05 50 97

Offre :

Mise à disposition par la COR d'un véhicule électrique de sa flotte en libre-service. Accessible en gare de Tarare du lundi au vendredi de 18h à 7h du matin, ainsi que les week-ends et jours fériés. Inscription en ligne. 4€/heure les deux premières heures, puis 2€/heure. Tarif unique de 2€ pour les bénéficiaires des minima sociaux et demandeurs d'emploi. Frais de gestion de 4€ par mois à partir d'une utilisation. Caution de 350€ (montant maximum pouvant être prélevé en cas d'incidents).

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous, avec permis de conduire.

Commune : Tarare

Autopartage



« Autopartage entre particuliers » (COR et SMTC)

Elsa Bergery
 Chargée de mission Mobilité
 3 rue de la Venne 69170 TARARE
 04 74 05 06 60.
elsa.bergery@c-or.fr

Offre :

Accompagnement de l'autopartage entre particuliers par la COR, sur inscription. Permet l'accès à une aide pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule, à une assurance adaptée, et à des conseils et un accompagnement personnalisé.

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous.

Territoire concerné : COR (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien). 31 communes : Affoux, Amplepuis, Ancy, Chambost-Allières, Chénelette, Claveisolles, Cours, Cublize, Dième, Grandris, Joux, Lamure-sur-Azergues, Meaux-la-Montagne, Vindry-sur-Turdine, Poule-les-Écharmeaux, Ranchal, Ronno, Les Sauvages, Saint-Appolinaire, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Forgeux, Saint-Jean-la-Bussière, Saint-Just-d'Avray, Saint-Marcel-l'Éclairé, Saint-Nizier-d'Azergues, Saint-Romain-de-Popey, Saint-Vincent-de-Reins, Tarare, Thizy-les-Bourgs, Valsonne.

Garage solidaire



« Mabagnol, mon garage »

1050 Avenue de Lossburg
 69480 Anse
 04 37 55 73 16

Offre :

Self-garage : permet à des personnes de bénéficier d'un espace et d'outils pour entretenir et/ou réparer leur voiture,

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous. Nécessité de compétences en mécanique, limitant son accessibilité.

Commune :

Anse.

Territoire concerné : CLI 1 et 2

Garage solidaire



« Alterméca »
 29 rue des deux ruisseaux
 69400 Gleizé
 09 84 24 11 55
 atelier@altermeca69.fr



Offre :

Self-garage : permet à des personnes de bénéficier d'un espace et d'outils pour entretenir et/ou réparer leur voiture,

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous. Nécessité de compétences en mécanique, limitant son accessibilité.

Commune :

Gleizé

Territoire concerné : CLI 1 et 2

Aide financière



La Poste– Aide au permis de conduire (code de la route)

<https://www.laposte.fr/tous-les-services/conseils-pratiques/passer-le-code-de-la-route>

Aide au permis de conduire :

Code de la route au tarif de 30 euros. L'inscription se fait sur le site web de La Poste en candidat libre ou via votre auto-école. Vous choisissez le lieu, la date et l'heure parmi les créneaux horaires disponibles. Vous obtenez aussi des informations précises sur les conditions de réalisation de l'examen.

Public bénéficiaire :

Pour tous.

Demande à déposer en ligne

Territoire concerné : France



Aide financière



CPF – Compte formation– Aide au permis de conduire

[https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-](https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-cpf-definition-et-regles/)

[cpf-definition-et-regles/](https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-cpf-definition-et-regles/)

Aide au permis de conduire :

Depuis le 15 mars 2017, la loi égalité et citoyenneté permet aux salariés et aux chômeurs de financer leur permis de conduire en utilisant le crédit de formation accumulé sur leur compte personnel de formation (CPF). Condition : le permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte.

Public bénéficiaire : Chômeurs et salariés.

Territoire concerné : France

Covoiturage



« Mov'ICI avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes »

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr>

Offre :

Plateforme de covoiturage de la Région

Service gratuit

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous

Pièces à fournir :

Inscription en ligne

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Commentaire :

Peu d'offres de trajets proposés

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique

Etat - Bonus écologique

<https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-cpf-definition-et-regles/>

Offre : Aide à l'achat d'un vélo électrique

Dans le cadre des mesures votées par le Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des Français, un [décret du 12 août 2022](#) renforce le bonus écologique pour l'achat d'un vélo. Celui-ci atteint désormais jusqu'à **400 euros** pour l'achat d'un vélo neuf (et jusqu'à 2 000 € dans certains cas : « vélo cargo »). Par ailleurs, il ne sera plus nécessaire d'avoir bénéficié d'une aide locale, au titre du même vélo, pour en bénéficier.

De plus, les personnes en situation de handicap, quel que soit leur niveau de revenu, sont désormais éligibles au bonus, qui était auparavant attribué uniquement sous condition de ressources.

Les caractéristiques du vélo acquis

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être **neuf**
- ne pas utiliser de **batterie au plomb**
- être un **cycle à pédalage assisté** au sens de l'[article R.311-1 du code de la route](#) (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)
- **ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.**

Public bénéficiaire :

- les personnes physiques majeures, domiciliées en France ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €
- les personnes en situation de handicap titulaires d'un justificatif de leur situation. Sont concernées les personnes en situation de handicap telle que définie à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et qui bénéficie d'une ou plusieurs des aides mentionnées à l'article L. 241-6 du même code ou est titulaire de la carte mobilité inclusion comportant la mention « invalidité » mentionnée à l'article L. 241-3 du même code ou de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du même code dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2017 ou est titulaire d'une carte d'invalidité militaire.

Territoire concerné : France

Transport en commun



Abonnement mensuel solidaire Cars du Rhône - Sytral

Siège Cars du Rhône - 21 bd Vivier Merle-69003 Lyon
T. 0 800 104 036 (service et appel gratuits)

Offre : Abonnement mensuel solidaire 7,70 € (ce titre est chargé sur la carte Oûra)- Il existe des Tickets qui peuvent combiner Cars du Rhône TCL Libellule

Public bénéficiaire : Allocataires du RSA (et leurs ayants-droits), titulaires de l'ARE, de l'ASS, du PEC ou du CIE, demandeurs d'emploi, jeunes éligibles au FAJ, indemnisés en dessous du SMIC

Libre circulation sur le réseau des Cars du Rhône pendant un mois calendaire fixe

Correspondances autorisées.

Tarif : 7,70 €

Conditions d'accès : Attestation droits RSA (ou autre, ex CEJ pour les jeunes) et justificatif de domicile

Territoire concerné : Rhône

Commune : Rhône

Contact : Sur la [Boutique en ligne](https://www.carsdurhone.fr/boutique-et-tarifs/titres-de-transport/abonnement-mensuel-solidaire) : <https://www.carsdurhone.fr/boutique-et-tarifs/titres-de-transport/abonnement-mensuel-solidaire>

Auprès des [Points de vente](#) (à l'exception de l'agence TCL Gorge de Loup)

Transport à la demande



« Service AMI (Aide à la Mobilité Individuelle) » - CCPA

Service AMI du Pays de l'Arbresle

ami@paysdelarbresle.fr

04 74 01 68 90

Offre :

Transport à la demande, du lundi au samedi de 7h à 19h, service de « porte à point ». 49 arrêts desservis, répartis sur les 17 communes. 1,6€ le trajet, 16€ le carnet de 10 tickets (20 A/R max par mois, 1 A/R max par jour). Carte d'usager délivrée par courrier suite à l'inscription (dossier sur site paysdelarbresle.fr et valable 1 an)

Public bénéficiaire :

Personnes habitant la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, allocataire du RSA, titulaire de l'ARE, d'un CAE, d'un CUI ou d'une CIE, demandeurs d'emploi en dessous du SMIC ou personnes en apprentissage bénéficiant d'un CEJ.

Territoire concerné : CCPA, 17 communes : L'Arbresle, Bessenay, Bibost, Bully, Chevinay, Courzieu, Dommartin, Eveux, Fleurieux sur L'Arbresle, Lentilly, Nuelles, Sain Bel, Saint Germain Nuelles, Saint Julien sur Bibost, Saint Pierre la Palud, Sarcey, Savigny et Sourcieux les Mines

Transport en commun



« Navette communale La Baladeuse » - COURZIEU

Service mobilités de la CCPA

mobilites@paysdelarbresle.fr

04 74 26 79 65

Contact direct La Baladeuse : Sébastien Volay (07 79 82 71 15)

Offre :

Navette communale permettant le déplacement des habitants jusqu'à leurs rendez-vous et assurant des trajets réguliers vers les marchés aux alentours le lundi matin, jeudi matin, vendredi matin (départ à 9h et retour à 12h). Assure le transport des élèves de l'école Jacques Prévert. 2€ pour un trajet intercommunal (aller), 5€ pour un trajet extra-communal (aller-retour).

Public bénéficiaire :

Personnes résidant à Courzieu.

Commune : Courzieu (et alentours)

Transport en commun



« Navette communale » - LENTILLY

Service mobilités de la CCPA
mobilites@paysdelarbresle.fr
 04 74 26 79 65

Offre : Navette communale
 Commune : Lentilly

Transport en commun



« Navette communale » - L'ARBRESLE

Service mobilités de la CCPA
mobilites@paysdelarbresle.fr
 04 74 26 79 65
<https://www.mairie-larbresle.fr/vivre/mon-cadre-de-vie/deplacements/navette-de-l-arbresle.html>

Offre : Navette communale, gratuite pour les habitants de l'Arbresle. 4 trajets le vendredi matin (jour de marché).
 Public bénéficiaire :
 Personnes résidant à l'Arbresle
 Commune : L'Arbresle

Transport en commun



SNCF – TER Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/tarifs-cartes/cartes-reduction/illico-solidaire>

N° Cristal : 09 69 32 69 42

illicosolidaire@cba.fr

Offre : 75 % de réduction sur les billets TER / Cars Région Express tarif normal en Auvergne-Rhône-Alpes

Abonnement mensuel : Carte gratuite / Valable 1 an (renouvelable)

Public bénéficiaire : Personnes en recherche d'emploi, en insertion professionnelle ou en contrat aidé

Territoire concerné : Ensemble des communes du Département du Rhône

Auto-stop



« Autostop organisé » - COURZIEU

Service mobilités de la CCPA

mobilites@paysdelarbresle.fr

04 74 26 79 65

Offre :

Autostop organisé pour se déplacer entre le Bourg et la Giraudière. Espaces dédiés aux auto-stoppeurs (passage à niveau de la Giraudière et Pont des Hostelleries).

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous

Commun : Courzieu


 CLI 3

Auto-stop



« Autostop organisé » - SAINT-PIERRE-LA-PALUD

Service mobilités de la CCPA

T. 04 74 26 79 65

mobilites@paysdelarbresle.fr



Offre :

Autostop organisé, deux panneaux « Rézo Pouce » permettent de relier la Gare de Sain-Bel et le bourg de Saint-Pierre-la-Palud.

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous

Commun : Saint-Pierre-la-Palud

Location de scooter



« Réseau Entraide Solidarité »

Réseau Entraide et Solidarité

52 Chemin de l'Hôpital

69930 St Laurent de Chamousset

T. 06 42 29 26 76

<http://reseauentraide.fr/> - reseau.entraide@hotmail.fr



Offre :

Location de scooter via le Réseau Entraide Solidarité de St Laurent de Chamousset. 70 euros par mois (possible pour quelques jours aussi), chèque de caution de 210 euros. Adhésion 2 euros. Pour les personnes nées après 1988, il faut un permis scooter. Permanences de la salariée le lundi, mardi, jeudi après-midi et vendredi matin.

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous mais priorité à ceux qui viennent par l'intermédiaire d'un travailleur social.

Commune : Saint-Laurent de Chamousset

Commentaires : Il n'est pas possible de louer un scooter pour aller jusqu'à Lyon, il faut rester dans les alentours. Obstacle important : le permis scooter est payant, il faut le passer en auto-école, il n'y en a pas à St Laurent de Chamousset (auto-école la plus proche à St Martin en Haut).

Covoiturage



Covoiturage – CCPA

Service mobilités de la CCPA
mobilites@paysdelarbresle.fr
 04 74 26 79 65



Offre :

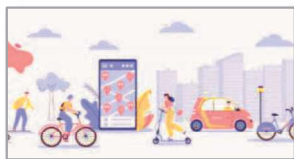
Covoiturage au sein de la CCPA – 3 aires de covoiturage (aire de la Brévenne, aire de Fleurieux-sur-L'Arbresle, aire de Lentilly). Il est possible de trouver ou de poster un trajet via Mov'ici, portail régional centralisant l'ensemble des propositions des portails existants de covoiturage des collectivités locales (<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>).

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous

Territoire concerné : CCPA

Accompagnement à la mobilité



Mobil'aid

Hélène LEBACQUER
 T. 06 66 91 75 72
plateforme.mobilaid.prescription@gmail.com



Offre : Ateliers autour de la mobilité

Public bénéficiaire : Allocataires RSA et jeunes en mission locale

Commentaires : Fiche prescription à adresser à plateforme.mobilaid.prescription@gmail.com

Territoire concerné : Genas, Mornant, L'Arbresle, Tarare, Villefranche-sur-Saône

Garage solidaire



Programme MANA ARA Norauto

<https://manaara.org/deroulement-du-programme-solidaire-mana-ara/>



Offre :

Prise en charge d'une partie des coûts de réparation/entretien du véhicule. 5 garages dans la métropole de Lyon.

Public bénéficiaire :

Quotient familial inférieur à 750 €

Pièces à fournir :

Attestation de quotient familial inférieur à 750€, carte grise. Dossier à constituer sur le site internet.

Territoire concerné : CLI 1/2/3/4

Aide à l'achat d'une voiture



Les Autos du Cœur

T. 02 47 23 93 96

<https://lesautosducoeur.fr/>

Offre :

Céder des véhicules à des personnes en précarité, sur dossier de demande constitué par des services sociaux. Véhicules donnés par des particuliers ou des entreprises (avec déduction fiscale) et remis en état par l'association.

Public bénéficiaire :

Personnes à faibles revenus, critères non précisés.

Territoire concerné : Association basée à Poitiers, mais correspondants présents dans toute la France. CLI 1/2/3/4.

Commentaires : Sur la constitution du dossier à l'aide des services sociaux :

« Ce devis vous servira à construire un dossier d'aides financières auprès de différents organismes sachant que nous demandons une contribution entre 2500 et 5000 € en fonction des modèles de véhicules (cette contribution est indispensable afin de continuer la chaîne de solidarité et de couvrir les frais inhérents aux véhicules à savoir les frais de convoyage, le contrôle Technique, les réparations, l'assurance, le stockage et les diverses charges). Une fois le financement trouvé, nous proposerons un modèle correspondant aux critères du bénéficiaire.

Après avoir réalisé le paiement, nous mettrons à disposition le véhicule (révisé, contrôle technique valide) au plus près géographiquement. Nous enverrons une copie de la carte grise afin que le ou la bénéficiaire puisse se faire assurer avant de prendre livraison (il ou elle devient propriétaire du véhicule, la carte grise et l'assurance restant à sa charge). »



« Département du Rhône - FAI »

29-31 Cours de la Liberté

69 483 Lyon Cedex 3

https://www.rhone.fr/accueil/nous_contacter2



Offre :

Ensemble d'aides financières mises en œuvre dans le cadre de démarches d'insertion professionnelle ou de reprise d'activité (emploi ou formation) : forfait de 150 € pour une aide aux frais de déplacement, une aide aux frais de réparation du véhicule, une aide à la location de cyclomoteurs, vélos, scooters ou voitures, une aide à la formation au permis de conduire.

Public bénéficiaire :

Personnes allocataires du RSA avec des revenus d'activité inférieurs à 500 € par mois.

Aide qui ne peut intervenir que dans la mesure où aucun autre dispositif ne peut prendre en charge les frais envisagés. En cas de prise en charge partielle par un autre dispositif, le FAI peut être activé en complément sur les frais restant à la charge du bénéficiaire.

Pièces à fournir :

Pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de revenus, dossier d'instruction rempli.

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Pôle Emploi – Aide au déplacement »

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/reprise-demploi---laide-au-depla.html>



Offre :

Aide au déplacement dans le cadre de la reprise d'emploi (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire de 3 mois consécutifs minimum à temps plein ou à temps partiel) pour un emploi situé à plus de 60 km aller-retour ou à 2 heures de trajet aller-retour du domicile

Prise en charge des frais de déplacement durant le premier mois de reprise d'emploi, au maximum à hauteur de 0,20 €/km multiplié par le nombre de kilomètres parcourus aller-retour

Prise en charge forfaitaire des repas, à hauteur de 6 € par jour (sauf en cas de prise en charge par l'employeur)

Prise en charge des frais d'hébergement, avec un plafond de 30 € par nuitée

Public bénéficiaire :

Personnes inscrites à Pôle Emploi ; être disponible pour occuper un emploi ou stagiaire de la formation professionnelle ou bénéficiaire d'un contrat aidé.

Personne n'étant pas indemnisée au titre d'une allocation chômage ou n'étant pas indemnisée au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) minimale.

Pièces à fournir :

Demande à formuler au plus tard 30 jours après la date d'embauche ; demande à déposer en ligne ou auprès de son conseiller Pôle Emploi ; copie du premier bulletin de salaire, facture nominative pour les frais d'hébergement

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Pôle Emploi – Aide à l'obtention du permis de conduire »

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/aide-a-l'obtention-du-permis-de-c.html>

Offre :

Aide à l'obtention du permis de conduire (permis B)
Aide subsidiaire (la personne ne doit pas pouvoir bénéficier d'un autre dispositif d'aide au permis)
Aide attribuée une seule fois d'un montant de 1 200 € maximum (directement versée à l'auto-école en 3 versements)

Public bénéficiaire :

Personnes inscrites à Pôle Emploi depuis au moins 6 mois de façon continue et disponibles pour occuper un emploi
Avoir au moins 18 ans
Personnes non indemnisées au titre d'une allocation chômage ou non indemnisées au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) minimale

Pièces à fournir :

Demande à formuler auprès de son conseiller Pôle Emploi (constat partagé sur le fait que l'absence de permis est un frein à l'emploi) ; formulaire à remplir avant l'inscription en auto-école ; devis détaillé et RIB de l'auto-école

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire du Pass'région »

<https://mes-aides.pole-emploi.fr/region-auvergne-rhone-alpes/pasregion-aide-au-permis-de-conduire-auvergne-rhone-alpes>

permisdeconduire@auvergnerhonealpes.fr

Offre :

Aide au permis de conduire en échange d'heures de bénévolat
500 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 80h
1000 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 150h

Public bénéficiaire :

Jeunes effectuant une mission d'engagement volontaire dans une association agréée de la région ou jeunes sapeurs-pompiers volontaires de 16 à 25 ans titulaires du brevet de JSP
Jeunes résidant en Auvergne-Rhône-Alpes

Pièces à fournir :

Indiquées sur le compte personnel Pass'Région du jeune

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Covoiturage



« Mov'ici avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes »

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr>

Offre :

Plateforme de covoiturage de la Région

Service gratuit

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous

Pièces à fournir :

Inscription en ligne

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Commentaire :

Peu d'offres de trajets proposés



Aide financière



« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire »

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire>
permisdeconduire@auvergnerhonealpes.fr

Offre :

Aide au permis de conduire
Forfait de 200 €

Public bénéficiaire :

Jeunes âgés de 18 ans en cours de formation au permis de conduire au moment du dépôt de la demande
Jeunes résidant en Auvergne-Rhône-Alpes

Pièces à fournir :

Pièce d'identité ; justificatif de domicile ; facture certifiant l'inscription dans une auto-école de la région ; RIB
Demande à déposer en ligne

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Navette structure IAE



« Jardin d'Avenir » Navette proposée par les Jardins d'avenir (Saint-Martin en Haut)

880, chemin du Colombier
69850 Saint-Martin-en-Haut
T. 04 78 48 65 97

cip@jardindavenir.fr
<https://www.jardindavenir.cocagnebio.fr>

Offre :

Jardin d'Avenir est un chantier d'insertion, membre du réseau Cocagne, avec des salariés en insertion de l'IAE. Implanté à ST MARTIN en HAUT site accessible par la ligne de cars du Rhône (2 EX) et une navette est mise à disposition des salarié-e-s, personne en précarité.

Public bénéficiaire :

Salariés en insertion de l'IAE

Commune : Saint-Martin-en-Haut

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique

Etat - Bonus écologique

<https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-cpf-definition-et-regles/>

Offre : Aide à l'achat d'un vélo électrique

Dans le cadre des mesures votées par le Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des Français, un [décret du 12 août 2022](#) renforce le bonus écologique pour l'achat d'un vélo. Celui-ci atteint désormais jusqu'à **400 euros** pour l'achat d'un vélo neuf (et jusqu'à 2 000 € dans certains cas : « vélo cargo »). Par ailleurs, il ne sera plus nécessaire d'avoir bénéficié d'une aide locale, au titre du même vélo, pour en bénéficier.

De plus, les personnes en situation de handicap, quel que soit leur niveau de revenu, sont désormais éligibles au bonus, qui était auparavant attribué uniquement sous condition de ressources.

Les caractéristiques du vélo acquis

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être **neuf**
- ne pas utiliser de **batterie au plomb**
- être un **cycle à pédalage assisté** au sens de l'[article R.311-1 du code de la route](#) (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une



puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)

- **ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.**

Public bénéficiaire :

- les personnes physiques majeures, domiciliées en France ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €
- les personnes en situation de handicap titulaires d'un justificatif de leur situation. Sont concernées les personnes en situation de handicap telle que définie à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et qui bénéficie d'une ou plusieurs des aides mentionnées à l'article L. 241-6 du même code ou est titulaire de la carte mobilité inclusion comportant la mention « invalidité » mentionnée à l'article L. 241-3 du même code ou de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du même code dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2017 ou est titulaire d'une carte d'invalidité militaire.

Territoire concerné : France

Aide financière



CPF – Compte formation– Aide au permis de conduire

<https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation->

[cpf-definition-et-regles/](#)

Aide au permis de conduire :

Depuis le 15 mars 2017, la loi égalité et citoyenneté permet aux salariés et aux chômeurs de financer leur permis de conduire en utilisant le crédit de formation accumulé sur leur compte personnel de formation (CPF). Condition : le permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte.

Public bénéficiaire : Chômeurs et salariés.

Territoire concerné : France



Aide financière



La Poste– Aide au permis de conduire (code de la route

<https://www.laposte.fr/tous-les-services/conseils-pratiques/passer-le-code-de-la-route>

Aide au permis de conduire :

Code de la route au tarif de 30 euros. L'inscription se fait sur le site web de La Poste en candidat libre ou via votre auto-école. Vous choisissez le lieu, la date et l'heure parmi les créneaux horaires disponibles. Vous obtenez aussi des informations précises sur les conditions de réalisation de l'examen.

Public bénéficiaire :

Pour tous.

Demande à déposer en ligne

Territoire concerné : France

Aide à l'achat d'une voiture



Programme Caremakers de Renault



https://rse.groupe.renault.com/demande-inscription-solidaire?step=personal_info

Offre : Véhicule neuf à moindre coût - entretien/réparation à moindre coût

Public bénéficiaire : Sous conditions de ressources - Soit demande en ligne, soit via un prescripteur (Pôle emploi, Restaus du Cœur, ADMR, Emmaüs France, ...)

Territoire concerné : France

Commentaires : Aide ne permettant pas achat complet et demandant cofinancement + financement du déplacement pour récupérer le véhicule autour de Poitiers

Transport en commun



Abonnement mensuel solidaire Cars du Rhône - Sytral

Siège Cars du Rhône - 21 bd Vivier Merle-69003 Lyon
T. 0 800 104 036 (service et appel gratuits)

Offre : Abonnement mensuel solidaire 7,70 € (ce titre est chargé sur la carte Oûra)- Il existe des Tickets qui peuvent combiner Cars du Rhône TCL Libellule

Public bénéficiaire : Allocataires du RSA (et leurs ayants-droits), titulaires de l'ARE, de l'ASS, du PEC ou du CIE, demandeurs d'emploi, jeunes éligibles au FAJ, indemnisés en dessous du SMIC

Libre circulation sur le réseau des Cars du Rhône pendant un mois calendaire fixe

Correspondances autorisées.

Tarif : 7,70 €

Conditions d'accès : Attestation droits RSA (ou autre, ex CEJ pour les jeunes) et justificatif de domicile

Territoire concerné : Rhône

Commune : Rhône

Contact : Sur la [Boutique en ligne](https://www.carsdurhone.fr/boutique-et-tarifs/titres-de-transport/abonnement-mensuel-solidaire) : <https://www.carsdurhone.fr/boutique-et-tarifs/titres-de-transport/abonnement-mensuel-solidaire>

Auprès des [Points de vente](#) (à l'exception de l'agence TCL Gorge de Loup)

Accompagnement à la mobilité



Mobil'aid

Hélène LEBACQUER

T. 06 66 91 75 72

plateforme.mobilaid.prescription@gmail.com

Offre : Ateliers autour de la mobilité

Public bénéficiaire : Allocataires RSA et jeunes en mission locale

Commentaires : Fiche prescription à adresser à plateforme.mobilaid.prescription@gmail.com

Territoire concerné : Genas, Mornant, L'Arbresle, Tarare, Villefranche-sur-Saône

Garage solidaire



Programme MANA ARA Norauto

<https://manaara.org/deroulement-du-programme-solidaire-mana-ara/>



Offre :

Prise en charge d'une partie des coûts de réparation/entretien du véhicule. 5 garages dans la métropole de Lyon.

Public bénéficiaire :

Quotient familial inférieur à 750 €

Pièces à fournir :

Attestation de quotient familial inférieur à 750€, carte grise. Dossier à constituer sur le site internet.

Territoire concerné : CLI 1/2/3/4

Aide à l'achat d'une voiture



Les Autos du Cœur

T. 02 47 23 93 96

<https://lesautosducoeur.fr/>

Offre :

Céder des véhicules à des personnes en précarité, sur dossier de demande constitué par des services sociaux. Véhicules donnés par des particuliers ou des entreprises (avec déduction fiscale) et remis en état par l'association.

Public bénéficiaire :

Personnes à faibles revenus, critères non précisés.

Territoire concerné : Association basée à Poitiers, mais correspondants présents dans toute la France. CLI 1/2/3/4.

Commentaires : Sur la constitution du dossier à l'aide des services sociaux :

« Ce devis vous servira à construire un dossier d'aides financières auprès de différents organismes sachant que nous demandons une contribution entre 2500 et 5000 € en fonction des modèles de véhicules (cette contribution est indispensable afin de continuer la chaîne de solidarité et de couvrir les frais inhérents aux véhicules à savoir les frais de convoyage, le contrôle Technique, les réparations, l'assurance, le stockage et les diverses charges). Une fois le financement trouvé, nous proposerons un modèle correspondant aux critères du bénéficiaire.

Après avoir réalisé le paiement, nous mettrons à disposition le véhicule (révisé, contrôle technique valide) au plus près géographiquement. Nous enverrons une copie de la carte grise afin que le ou la bénéficiaire puisse se faire assurer avant de prendre livraison (il ou elle devient propriétaire du véhicule, la carte grise et l'assurance restant à sa charge). »

Transport en commun



SNCF – TER Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/tarifs-cartes/cartes-reduction/illico-solidaire>

N° Cristal : 09 69 32 69 42

illicosolidaire@cba.fr

Offre : 75 % de réduction sur les billets TER / Cars Région Express tarif normal en Auvergne-Rhône-Alpes

Abonnement mensuel : Carte gratuite / Valable 1 an (renouvelable)

Public bénéficiaire : Personnes en recherche d'emploi, en insertion professionnelle ou en contrat aidé

Territoire concerné : Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Département du Rhône - FAI »

29-31 Cours de la Liberté

69 483 Lyon Cedex 3

https://www.rhone.fr/accueil/nous_contacter2



Offre :

Ensemble d'aides financières mises en œuvre dans le cadre de démarches d'insertion professionnelle ou de reprise d'activité (emploi ou formation) : forfait de 150 € pour une aide aux frais de déplacement, une aide aux frais de réparation du véhicule, une aide à la location de cyclomoteurs, vélos, scooters ou voitures, une aide à la formation au permis de conduire.

Public bénéficiaire :

Personnes allocataires du RSA avec des revenus d'activité inférieurs à 500 € par mois.

Aide qui ne peut intervenir que dans la mesure où aucun autre dispositif ne peut prendre en charge les frais envisagés. En cas de prise en charge partielle par un autre dispositif, le FAI peut être activé en complément sur les frais restant à la charge du bénéficiaire.

Pièces à fournir :

Pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de revenus, dossier d'instruction rempli.

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Pôle Emploi – Aide au déplacement »

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/reprise-demploi---laide-au-depla.html>



Offre :

Aide au déplacement dans le cadre de la reprise d'emploi (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire de 3 mois consécutifs minimum à temps plein ou à temps partiel) pour un emploi situé à plus de 60 km aller-retour ou à 2 heures de trajet aller-retour du domicile

Prise en charge des frais de déplacement durant le premier mois de reprise d'emploi, au maximum à hauteur de 0,20 €/km multiplié par le nombre de kilomètres parcourus aller-retour

Prise en charge forfaitaire des repas, à hauteur de 6 € par jour (sauf en cas de prise en charge par l'employeur)

Prise en charge des frais d'hébergement, avec un plafond de 30 € par nuitée

Public bénéficiaire :

Personnes inscrites à Pôle Emploi ; être disponible pour occuper un emploi ou stagiaire de la formation professionnelle ou bénéficiaire d'un contrat aidé.

Personne n'étant pas indemnisée au titre d'une allocation chômage ou n'étant pas indemnisée au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) minimale.

Pièces à fournir :

Demande à formuler au plus tard 30 jours après la date d'embauche ; demande à déposer en ligne ou auprès de son conseiller Pôle Emploi ; copie du premier bulletin de salaire, facture nominative pour les frais d'hébergement

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Pôle Emploi – Aide à l'obtention du permis de conduire »

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/aide-a-l'obtention-du-permis-de-c.html>

Offre :

Aide à l'obtention du permis de conduire (permis B)

Aide subsidiaire (la personne ne doit pas pouvoir bénéficier d'un autre dispositif d'aide au permis)

Aide attribuée une seule fois d'un montant de 1 200 € maximum (directement versée à l'auto-école en 3 versements)

Public bénéficiaire :

Personnes inscrites à Pôle Emploi depuis au moins 6 mois de façon continue et disponibles pour occuper un emploi

Avoir au moins 18 ans

Personnes non indemnisées au titre d'une allocation chômage ou non indemnisées au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) minimale

Demande à formuler auprès de son conseiller Pôle Emploi (constat partagé sur le fait que l'absence de permis est un frein à l'emploi) ; formulaire à remplir avant l'inscription en auto-école ; devis détaillé et RIB de l'auto-école

Territoire concerné :
Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire du Pass' région »

<https://mes-aides.pole-emploi.fr/region-auvergne-rhone-alpes/passregion-aide-au-permis-de-conduire-auvergne-rhone-alpes>

permisdeconduire@auvergnerhonealpes.fr

Offre :

Aide au permis de conduire en échange d'heures de bénévolat
500 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 80h
1000 € contre la réalisation d'une mission d'engagement volontaire de 150h

Public bénéficiaire :

Jeunes effectuant une mission d'engagement volontaire dans une association agréée de la région ou jeunes sapeurs-pompiers volontaires de 16 à 25 ans titulaires du brevet de JSP
Jeunes résidant en Auvergne-Rhône-Alpes

Pièces à fournir :

Indiquées sur le compte personnel Pass'Région du jeune

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Aide financière



« Région Auvergne-Rhône-Alpes – Aide au permis de conduire »

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire>

permisdeconduire@auvergnerhonealpes.fr

Aide au permis de conduire

Forfait de 200 €

Public bénéficiaire :

Jeunes âgés de 18 ans en cours de formation au permis de conduire au moment du dépôt de la demande

Jeunes résidant en Auvergne-Rhône-Alpes

Pièces à fournir :

Pièce d'identité ; justificatif de domicile ; facture certifiant l'inscription dans une auto-école de la région ; RIB

Demande à déposer en ligne

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Covoiturage



« Mov'Ici avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes »

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr>

Offre :

Plateforme de covoiturage de la Région

Service gratuit

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous

Pièces à fournir :

Inscription en ligne

Territoire concerné :

Ensemble des communes du Département du Rhône

Commentaire :

Peu d'offres de trajets proposés

Achat vélo électrique



« Aides à l'achat de vélo à assistance électrique » - CCVL

Offre :

Aides à l'achat de vélo à assistance électrique. 200€ sans conditions de ressources - 400 euros pour les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 13 489€. Le prix d'achat doit être inférieur ou égal à 3 000€ TTC. Le montant de l'aide versée par la CCVL correspond au maximum à 50% du prix d'achat TTC. Les achats doivent être effectués chez un vendeur professionnel situé dans le département du Rhône.

Public bénéficiaire :

Les particuliers résidant sur le territoire de la CCVL. L'aide est limitée à une attribution par foyer en 2022, l'adresse faisant foi. Un foyer ayant bénéficié d'une aide en 2021 peut percevoir une aide en 2022 si la demande ne concerne pas la même personne.

Pièces justificatives :

Formulaire de demande, carte d'identité, justificatif de domicile, copie de la facture d'achat du vélo, RIB, le certificat d'enregistrement du vélo, copie du certificat d'homologation (ou autre attestation), avis d'imposition.

Territoire concerné : Communauté de Communes des Vallons (CCVL), 8 communes : Brindas, Grezieu La Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte Consorce, Thurins, Vaugneray, Yzeron.

Covoiturage



CCML

Communauté de communes des Monts du Lyonnais
 790 Allée de Pluvy - 69590 Pomeys
 Service mobilité : 04 74 70 58 03
mobilite@cc-mdl.fr

Offre :

Pour faciliter le covoiturage, une quinzaine de communes du territoire offrent un lieu de stationnement dédié. Il est possible de trouver ou de poster un trajet via Mov'ici, portail régional centralisant l'ensemble des propositions des portails existants de covoiturage des collectivités locales (<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>).

Territoire concerné : Communauté de communes Monts du Lyonnais (CCML), 32 communes.

Covoiturage solidaire



Covoiturage solidaire – CCML

Communauté de communes des Monts du Lyonnais
 790 Allée de Pluvy - 69590 Pomeys
 Service mobilité : 04 74 70 58 03
mobilite@cc-mdl.fr



Offre :

La MSA et la CCML proposent un dispositif de covoiturage de proximité basé sur la solidarité, en partenariat avec 4 associations (Espace des Temps pour Accueil, les Initiatives et le Social, Réseau Entraide Solidarité, Centre Socio-Culturel des Hauts du Lyonnais, et Centre Socio-Culturel l'Equipage. Permet d'accompagner dans des déplacements occasionnels, du lundi au samedi de 8h à 19h, dans un rayon géographique limité à 30 kilomètres. Partage des frais au prorata du nombre de personnes dans la voiture, sur la base de 0,50€/km. Pour en bénéficier s'adresser à l'une des associations. Si possible, prendre contact avec le covoitureur 48h avant le départ.

Public bénéficiaire :

Ouvert à toutes les personnes adhérentes à l'une des 4 associations.

Territoire concerné : Communauté de communes Monts du Lyonnais (CCML)

Aide financière



COPAMO

Le clos Fourneureau
 50 avenue du Pays Mornantais
 69 440 Mornant
 T. 04 78 44 14 39
<https://www.cc-paysmornantais.fr/>



Offre :

La COPAMO a un fond de mobilité qui peut être sollicité par les référents pour payer de l'essence dès lors qu'il y a un RDV en lien avec l'insertion. Ouvert le lundi, mercredi et jeudi 9h-12h, et 13h30-17h30 – mardi de 13h30 à 17h30 – vendredi 9h-12h et 13h30-16h30.

Public concerné : Pour tous

Territoire concerné : Communauté de communes du Pays de Mornant, 11 communes : Mornant, Beauvallon, Chabanière, Chaussan, Orliénas, Riverie, Rontalon, Saint-André-la-Côte, Saint-Laurent-d'Agny, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers.

Navette structure IAE



« Les jardins de Lucie »

69 chemin du Tram

69360 COMMUNAY

T. 04 72 24 68 30

adherents@jardinsdelucie.net

www.jardinsdelucie.reseaucocagne.asso.fr



Offre :

Navette proposée par les Jardins de Lucie. En 2020, le Fonds soutient financièrement l'achat d'un nouveau véhicule permettant de transporter les salariés en insertion jusqu'au jardin de cocagne, situé à Communay, faute de transports en commun.

Public bénéficiaire :

Salariés en insertion de l'IAE

Commune : Communay

Transport à la demande



« Transport accompagné AMAD »

AMAD (Association d'aide et de maintien au domicile du Pays Mornantais)

21 Avenue du Souvenir

69440 Mornant

T. 04 78 44 09 05

<https://www.amad69.fr/transport-accompagne>



Offre :

L'AMAD propose une solution de transport pour toute personne rencontrant une difficulté pour se déplacer, pour des raisons de santé, matérielles ou autres. Un des véhicules est accessible aux personnes en fauteuil. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. Téléphoner 48h à l'avance au 04 78 19 94 07. Trajet sur le territoire de la COPAMO : 4,50€ ; trajet sur les communes limitrophes (Brignais, Rive de Gier, Givors, Saint Martin en Haut, Thurins) : 12 euros ; trajet hôpital Lyon Sud : 17 euros ; autres destinations : devis établi sur la base de 23,33 euros/h + 0.35 euros/km.

Public bénéficiaire :

Ouvert à tous

Territoire concerné : Communauté de communes du Pays de Mornant, 11 communes : Mornant, Beauvallon, Chabanière, Chaussan, Orliénas, Riverie, Rontalon, Saint-André-la-Côte, Saint-Laurent-d'Agny, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers.

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique

Etat - Bonus écologique

<https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-cpf-definition-et-regles/>

Offre : Aide à l'achat d'un vélo électrique

Dans le cadre des mesures votées par le Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des Français, un [décret du 12 août 2022](#) renforce le bonus écologique pour l'achat d'un vélo. Celui-ci atteint désormais jusqu'à **400 euros** pour l'achat d'un vélo neuf (et jusqu'à 2 000 € dans certains cas : « vélo cargo »). Par ailleurs, il ne sera plus nécessaire d'avoir bénéficié d'une aide locale, au titre du même vélo, pour en bénéficier.

De plus, les personnes en situation de handicap, quel que soit leur niveau de revenu, sont désormais éligibles au bonus, qui était auparavant attribué uniquement sous condition de ressources.

Les caractéristiques du vélo acquis

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être **neuf**
- ne pas utiliser de **batterie au plomb**
- être un **cycle à pédalage assisté** au sens de l'[article R.311-1 du code de la route](#) (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)
- **ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.**

Public bénéficiaire :

- les personnes physiques majeures, domiciliées en France ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €
- les personnes en situation de handicap titulaires d'un justificatif de leur situation. Sont concernées les personnes en situation de handicap telle que définie à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et qui bénéficie d'une ou plusieurs des aides mentionnées à l'article L. 241-6 du même code ou est titulaire de la carte mobilité inclusion comportant la mention « invalidité » mentionnée à l'article L. 241-3 du même code ou de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du même code dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2017 ou est titulaire d'une carte d'invalidité militaire.

Territoire concerné : France

Aide financière



CPF – Compte formation– Aide au permis de conduire

[https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-](https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-cpf-definition-et-regles/)

[cpf-definition-et-regles/](https://droit-finances.commentcamarche.com/salaries/guide-salaries/1517-compte-personnel-de-formation-cpf-definition-et-regles/)

Aide au permis de conduire :

Depuis le 15 mars 2017, la loi égalité et citoyenneté permet aux salariés et aux chômeurs de financer leur permis de conduire en utilisant le crédit de formation accumulé sur leur compte personnel de formation (CPF).
Condition : le permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte.

Public bénéficiaire : Chômeurs et salariés.

Territoire concerné : France

Aide à l'achat d'une voiture



Programme Caremakers de Renault

https://rse.groupe.renault.com/demande-inscription-solidaire?step=personal_info

Offre : Véhicule neuf à moindre coût - entretien/réparation à moindre coût

Public bénéficiaire : Sous conditions de ressources - Soit demande en ligne, soit via un prescripteur (Pôle emploi, Restaus du Cœur, ADMR, Emmaüs France, ...)

Territoire concerné : France

Commentaires : Aide ne permettant pas achat complet et demandant cofinancement + financement du déplacement pour récupérer le véhicule autour de Poitiers



Aide financière



La Poste– Aide au permis de conduire (code de la route)

<https://www.laposte.fr/tous-les-services/conseils-pratiques/passer-le-code-de-la-route>

Aide au permis de conduire :

Code de la route au tarif de 30 euros. L'inscription se fait sur le site web de La Poste en candidat libre ou via votre auto-école. Vous choisissez le lieu, la date et l'heure parmi les créneaux horaires disponibles. Vous obtenez aussi des informations précises sur les conditions de réalisation de l'examen.

Public bénéficiaire :

Pour tous.

Demande à déposer en ligne

Territoire concerné : France